



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 22 avril 2026

Date de la convocation :
15 avril 2026

Membres	19
Présents	18
Pouvoirs	0
Votants	18
Pour	18

L'an deux mil vingt-cinq, le **vingt-deux avril à vingt heures**, le conseil municipal de la Commune de CHOUZE-SUR-LOIRE dûment convoqué conformément aux dispositions de l'art L 2121-17 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAULT, Maire.

Date de la convocation : 15 avril 2026

Membres présents :

Monsieur Gilles THIBAULT Maire,
Monsieur Pierre DAVID, Madame Marina DANTIC, Monsieur Éric BRISSET, Madame Françoise ROUX,
Monsieur Yvan BOIDÉ, Adjoints,

Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Christian THOUET, Madame Laurence VENNEVIER, Monsieur Laurent HERLIN, Madame Eva DIMA, Monsieur Frédéric BIEMON, Monsieur Guillaume DELANOUE, Madame Charline MABILEAU, Madame Marie BOTTI, Monsieur Patrick MARTINEZ, Madame Vanessa BRUNET, Monsieur Nicolas JAUSELON.

Membre excusé : /

Membre excusé ayant donné pouvoir :

Membre absent : Madame Guylaine THIBAULT

Secrétaire de séance : Guillaume DELANOUE

DCM : 2026-05-030

3.1 Domaine et patrimoine - Acquisitions

Acquisition des parcelles AR 316 et 317, situées respectivement aux lieu-dit « L'île Bourdon »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Société Immobilière de Transactions par M. PERROY Jean-Claude, par courrier en date du 15 janvier 2026, a proposé à la commune, la vente des parcelles cadastrées section AR 316 et 317 situées à « l'île Bourdon », pour un montant de 1 €.

Il ajoute que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune et que cette opération représente une dépense d'1 € pour le budget communal, hors frais annexes.



Transmis en Préfecture le	23/04/2026
Reçu en Préfecture le	23/04/2026
Accusé de réception en Préfecture	
037-213700743-202600422-2026-05-030-DE	
Publication électronique le	23/04/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** l'acquisition de la parcelle cadastrée section AR 316 et 317 situées à « l'île Bourdon », pour un montant de 1 €,
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir au cabinet SELAS LOIRAT et CAMUS, Notaires associés, 26, rue Pasteur à BOURGUEIL-37,
- **Décide** que le financement de cet achat sera effectué sur les crédits inscrits au budget unique 2026, article 2111- opération 118.

Le secrétaire de séance,
Guillaume DELANOUE



Le Maire,
Gilles THIBAUT

